



## aucune volonté de faire du mal ,j'attends une décision de justice

Par **knai**, le **11/10/2011** à **13:20**

Bonjour,

Il y a deux ans, je me trouvais dans le bus avec mon frère et des amis, ainsi, que placés au fond du bus deux jeunes, que je connaissais de vue, l'un des deux était placé au niveau de la porte du fond, quand de là où il était m'a demandé si je voulais voir comment il savait pratiqué la boxe thai, je n'ai pas répondu car cela ne m'intéressait pas, il m'a dit, je vais te montrer que je suis capable de me servir de mes jambes pour frapper, il m'a demandé de lui montré une cible, j'ai fait un geste du doigt en lui montrant un poteau ou autre chose , telle un arbre selon moi, lui de son côté ayant profité de l'ouverture de la porte du bus, et se retrouvant juste au niveau d'un jeune homme a fait une prise avec sa jambe et a atteint son visage, il l'a blessé et laissé inanimé, et s'est enfuit avec son autre copain, j'ai su après que c'était volontaire de leur part puisque le second jeune filmait la scène pendant l'agression.

Nous avons tous été surpris et choqué par ce geste, moi le premier.

Le chauffeur de bus n'a rien vu et a redémarrer. J'ai été interpellé, depuis je pointe tous les quinze jours depuis deux ans. J'étais en apprentissage en boulangerie et je suis angoissé quant à la décision, surtout, que j'étais loin de me douter qu'il avait l'intention de blesser. Je n'ai jamais eu d'histoire et je souffre car je ne suis pas comme ça. Si vous pouviez m'aider, qu'est ce que je risque ? Je voudrais tellement reprendre une vie normale. Merci pour votre éclairage.

Par **Louxor\_91**, le **11/10/2011** à **15:35**

[citation] J'ai été interpellé, depuis je pointe tous les quinze jours depuis deux ans [citation]  
interpellé pour quel motif ? pointe pour ?

Par **knai**, le **11/10/2011** à **22:56**

bonsoir,

Tout d'abord un grand merci de me répondre, ça donne l'impression d'être moins seul. C'est à dire, comme je l'ai dit, c'est moi qui ait montré du doigt la cible, donc la victime, sans jamais pensé qu'il allait donné le coup de pied, d'ailleurs j'ai tellement été surpris que je ne me suis pas enfuit. Je suis resté choqué avec tous les passagers du bus.

on m'a interpellé, enfin je pense que ça s'appelle comme ça, lorsqu'on vous convoque parce qu'il y a enquête, voilà, donc on m'a convoqué plusieurs mois après cette agression, on m'a placé en garde à vue, et j'ai comparu immédiatement. La juge m'a mise en examen et en attendant la fin de l'instruction, je dois pointer tous les 15 jours au commissariat. Aujourd'hui l'instruction est terminée; Je ne sais pas à quoi m'attendre. j'angoisse, j'ai jamais été condamné.

Merci pour votre réponse

Par **Louxor\_91**, le **12/10/2011** à **08:41**

[citation]on m'a placé en garde à vue, et j'ai comparu immédiatement[/citation]  
je répète ma question... pourquoi ? quel est le motif ? de quoi vous accuse t'on ?

Par **knai**, le **12/10/2011** à **13:01**

bonjour,  
D'avoir été impliqué dans une agression.

MERCI

Par **Louxor\_91**, le **12/10/2011** à **14:11**

[citation]impliqué dans une agression[/citation]  
ça ne veut pas dire grand chose... Quels sont les termes exacts ? la qualification juridique de ces faits ? vous devez avoir un document qui définit cela ?

Par **knai**, le **13/10/2011** à **14:23**

bonjour,

Je viens de lire ce qu'ils ont mis sur le document voilà ce qui est écrit (*volontairement commis des violences sur la personne de .....*

*ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 8 jours, sur mineur de 15 ans, en réunion, avec préméditation*).

Voilà je précise, que pour ma part, c'était pas prémédité, enfin j'ai ma conscience pour moi. Comme je vous l'avais expliqué sur mes courriers précédents. Donc on m'a mis en examen et soumis à des obligations dont celle de pointer tous les quinze jours.

Merci pour votre aide.

Par **Louxor\_91**, le **13/10/2011** à **16:06**

[citation]volontairement commis des violences sur la personne de [/citation]  
donc vous êtes pour la justice l'auteur de l'agression !! et pas celui qui je ne sais plus trop... a  
montré du doigt l'arbre...? et c'est seulement au bout de 2 ans que vous réagissez à cela ? Je  
pense que vous ne nous dites pas tout... Sinon quel laxisme de votre part !! quel j'm'en-  
foutisme !! [citation]on m'a mis en examen et soumis à des obligations dont celle de pointer  
tous les quinze jours.  
[/citation] et ça pendant 2 ans ? et vous vous réveillez que maintenant ? mais à qui allez vous  
faire croire votre innocence ? franchement ? vous réalisez ? pas à vos juges c'est sur ! Sur un  
forum, celui ci en particulier, vous ne risquez rien ! Donc, si vous voulez une réponse en  
rapport avec la réalité des faits... Donnez les faits réels et pas un arrangement de votre  
composition !

Par **knai**, le **13/10/2011** à **16:41**

bonjour,

L'instruction est en cours, je me suis défendu lors de ma comparution immédiate devant le  
juge. Et j'ai bien expliqué que je ne suis pas l'auteur des actes directement, celui qui a frappé  
est recherché activement, et celui qui a filmé a été arrêté. Des témoins ont bien vu celui qui a  
filmé et aussi celui qui a frappé. Pour ma part ma bêtise a été de leur répondre par ce geste.  
Je n'invente aucune histoire de ma composition, sur un forum comme celui la pourquoi je ne  
dirai pas la vérité. Peut-être difficile à croire, mais je suis sincère. Au jour d'aujourd'hui  
j'attends la décision, pour savoir à quel degré on m'implique dans cette affaire. Je ne réagi  
pas 2 ans après, je me renseigne partout où je peux, je ne peux pas faire plus, j'attends, la fin  
de la procédure.

Merci pour votre intervention sur le forum, mais je crois que je ne me suis pas fait comprendre.  
Je ne suis ni victime ni agresseur.

Par **Louxor\_91**, le **13/10/2011** à **16:54**

[citation]j'attends la décision, pour savoir à quel degré on m'implique dans cette  
affaire.[/citation]  
pour l'instant la réponse est  
[citation]volontairement commis des violences sur la personne de .....  
ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 8 jours, sur mineur de 15 ans, en  
réunion, avec préméditation).  
[/citation] c'est à dire que vous êtes LE coupable ! celui qui filmait a été arrêté; et le film ? il a  
été visionné ? ou il a disparu ?  
[citation]Des témoins ont bien vu celui qui a filmé et aussi celui qui a frappé[/citation] et ces  
témoins...? ils ont témoigné ? Vous n'êtes même pas en cause comme comparse, complice,  
mais comme l'auteur des coups !! Franchement y'a un monde entre les deux !? Comment de  
simple je ne sais pas trop d'ailleurs, témoin ? vous êtes devenus le suspect number one ?

l'accusé quoi ! Maintenant en fait dire ce que vous risquez, à part la peine purement légale, le barème, personne ne peut savoir comment vous serez sanctionné...

Ce qui est étonnant; pour moi en tout cas, c'est votre attitude ! Vous êtes selon vos dires victime d'une erreur judiciaire...? Accusé d'un fait que vous niez ! Cela fait près de 2 ans !? Et au bout de 2 ans, ce qui vous importe n'est pas de clamer votre innocence encore et encore mais de savoir ce que vous risquez ! Je trouve votre attitude déconcertante...

Par **Domil**, le **14/10/2011** à **14:43**

ça me semble logique qu'il soit poursuivi en tant que co-auteur, c'est le cas, en général, pour le donneur d'ordre (puisqu'il a désigné la victime à l'agresseur)

Par **knai**, le **15/10/2011** à **09:56**

Bonjour,

En étant à 100 lieux d'imaginer qu'il allait passer à l'acte, jamais je ne serai rentré dans leur délire, jamais je n'aurai visé qui que ce soit, SURTOUT pas une personne, c'est vraiment pas mon genre. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit et redit au juge. J'espère que j'aurai son indulgence, je ne suis pas connu comme agressif ou ayant l'habitude d'agressé qui que ce soit.

Eux sont connus par les services de police pour leurs multiples agressions. Pas moi.

Merci ne soyez pas trop durs. Peut-être est-ce trop demandé, mais je vous comprends vous n'êtes pas à ma place. J'ai pris des nouvelles de la victime, (lui et moi avons des amis communs), c'est pour ça que j'ai pu en avoir. La victime a même dit à son amie qui était aussi la mienne, qu'il savait que je n'étais pas capable de lui faire du mal. Mais puisque l'instruction avait commencé il ne pouvait pas faire grand chose, juridiquement parlant. J'aime bien ce garçon je n'ai rien contre lui, pourquoi chercher à le nuire. Je me suis laissé entraîné dans ce qu'il appelle eux, un délire, qui n'en est pas un pour moi. Et aujourd'hui je m'en mords les doigts.

Merci pour vos réponses.